

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le mercredi 21 décembre 2022 à 18 h 30 à la salle du conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Martin Couillard, Benjamin Bourcier, Guy Gendron et Jacques Giroux. sous la présidence de monsieur le maire Martin Dumaresq, formant quorum.

Messieurs les conseillers Guy Lemieux et Mathieu Mercier sont absents.

Madame Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO 22-284

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

Que la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 soit et est ouverte à 18h35.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-285

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-238 PORTANT SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES 2023 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Martin Couillard, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement établissant la taxation et la tarification des services de la Municipalité pour l'exercice financier 2023.

Est également déposé le projet de règlement numéro 2022-238.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-286

RESSOURCES HUMAINES : CONFIRMATION DE STATUT D'EMPLOI

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer certains statuts emploi;

ATTENDU les recommandations soumises par la directrice générale et greffière-trésorière;

Le vote est demandé pour la présente résolution :

Pour : Messieurs Martin Couillard, Benjamin Bourcier et Jacques Giroux

Contre : M. Guy Gendron

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Et majoritairement résolu

De confirmer les statuts d'emploi permanents suivants :

- Adjointe administrative – Réception
- Greffière adjointe
- Directrice générale et greffière-trésorière
- Inspecteur en bâtiment

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-287

ÉTABLISSEMENT DES SEMAINES DE FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Martin Couillard
Et unanimement résolu

De fixer à deux (2) le nombre de semaines de fermeture de l'hôtel de ville pour l'année 2023, soit durant la période des Fêtes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-288

ÉTABLISSEMENT DU COÛT DE VENTE DES LICENCES POUR CHIENS

ATTENDU la résolution n° 22-270 autorisant la signature d'une convention de services animaliers avec la Société préventive de cruauté envers les animaux (SPCA Roussillon) pour les années 2023 à 2027;

ATTENDU que ce contrat inclut la gestion des licences de chiens sur son territoire de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir un coût de vente pour l'acquisition d'une licence pour chiens;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

De fixer le coût de vente pour l'acquisition d'une licence pour chiens à 25 \$ pour la durée du contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-289

GESTION ET ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le contrat actuel d'entretien du centre communautaire prend fin le 31 décembre 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ce contrat de gestion et d'entretien du centre communautaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de gestion et d'entretien du centre communautaire pour l'année 2023 à M. Pierre Montpetit, au coût de 20 000 \$.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à modifier l'actuel contrat avec M. Montpetit selon les nouvelles modalités soulevées et approuvées par les élus.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, ledit contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-290

AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

D'approuver les paiements des comptes à payer de la liste du mois de décembre 2022 comme suit :

Chèques n^{os} 17852 à 17904 totalisant 140 191,29 \$
Prélèvements n^{os} 4154 à 4183 totalisant 13 262,00 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-291

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Martin Couillard
Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 21 décembre 2022 soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE

Martin Dumaresq
Maire

Isabelle Dion
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS – 6 DÉCEMBRE 2022 (article 961, Code municipal du Québec)

Je, soussignée, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière